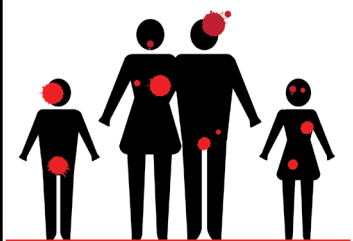


14/11/2013

RELEVÉ DE DECISIONS ET D'ACTIONS



GROUPE 1 TRANSVERSE MÉDECINS/JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES
c/o MAISON DES ASSOCIATIONS,
23 RUE VERNET, 75008 PARIS
ASSOCIATION LOI 1901

■ Objectifs majeurs des réunions :

validation du modèle de dossier d'expertise judiciaire proposé par le groupe des médecins

Le 14/11/2013

■ Présents :

CLAUDEPIERRE Régis, GUERIN Violaine, HEMMERDINGER Charlotte,
NOURRY-BLOUIN Yasmine, REGENSBERG DE ANDREIS Natacha

■ Excusés :

JANSE-MAREC Joëlle, JOURDAN-MARTEL Isabelle, PINET Christophe

POINTS/ACTIONS

Rappel du rationnel de création d'un template d'expertise

Comme dans la plupart des professions, les experts médicaux sont insuffisamment formés au sujet des violences sexuelles. Il n'existe pas de spécialisation «violences sexuelles» au sein des DIU d'expertise médicale.

L'hétérogénéité des dossiers d'expertise, leur qualité souvent insuffisante rend nécessaire

- 1/ la formation d'experts médicaux spécialistes du sujet,
- 2/ la création d'un modèle de dossier «cadre» pour le rendu des expertises sur le sujet.

Le groupe des médecins a travaillé sur un dossier «cadre», le groupe juridique et judiciaire a reçu et travaillé sur ce modèle de dossier, l'objectif de la réunion est de reprendre les points à discuter et de finaliser le dossier.

Dossier d'expertise judiciaire

Le modèle de dossier, les annexes et l'introduction à l'intention des experts est validé.

- => à suivre finalisation de mise en page, mise en ligne et transmission au groupe des législateurs

Autres points soulevés ou suivi à effectuer

- Une nouvelle fois le groupe de travail signale l'urgente nécessité de former des experts sur le sujet des violences sexuelles dans tous les corps de métier.
- La qualité des expertises doit faire l'objet d'une évaluation.
 - => Il est créé un document navette entre personne faisant l'objet d'une expertise et son(es) avocat(s) permettant un retour d'information sur le vécu de l'expertise.
 - => Il est demandé la création d'une commission d'évaluation des expertises en matière de violences sexuelles qui se réunirait annuellement et inclurait : le doyen des juges d'instruction, un avocat volontaire au sein des avocats spécialisés en violences sexuelles (à partir du moment où une spécialisation sera mise en place, inexistante à ce jour) et un médecin spécialisé en matière de violences sexuelles.
Cette commission publiera chaque année la liste des médecins à disposition des magistrats pour réaliser les expertises sur le sujet.
- Le montant des honoraires d'expertise est à nouveau soulevé.

POUR NOUS CONTACTER

www.stopauxviolencessexuelles.com

14/11/2013

RELEVÉ DE DECISIONS ET D'ACTIONS



GROUPE 1 TRANSVERSE MÉDECINS/JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

- La nécessité de la création d'une trame d'ordonnance pénale et civile pertinente en matière de violences sexuelles émerge au vu de l'hétérogénéité de l'existant.
=> A mettre rapidement à l'ordre du jour d'une réunion du groupe juridique et judiciaire

Mise en place

- Il est nécessaire de créer un DIU «violences sexuelles», ce DIU serait la voie de spécialisation de tous les corps de métier sur le sujet et ferait référence pour l'obtention de la qualification en matière de violences sexuelles. Ce DIU aurait un tronc commun qui permettrait l'échange en transversalité de tous les corps de métier présents et des troncs spécifiques par groupes de corps de métier.
- En attendant la mise en place de ce dispositif, il est nécessaire de mettre en place une formation en matière de violences sexuelles pour les experts médicaux existants et de porter à la connaissance des magistrats les experts ayant suivi cette formation.

Autres points abordés

- L'obligation de soins et les filières de soins des agresseurs
- L'évaluation de la dangerosité
=> une réunion transversale médecins, thérapeutes, juridique et judiciaire est à programmer